



Horaire des auditions

(sujet à modifications)

Commission de l'économie et du travail

**Consultations particulières et auditions publiques relativement au projet de loi n° 35,
Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans
l'industrie de la construction et apportant d'autres modifications à la Loi sur le bâtiment**

Le mardi 22 novembre 2011 (Salle du Conseil législatif)

9 h 45 *Remarques préliminaires*

10 h 00 Association canadienne de caution (006M)

11 h 00 Coalition Proprio-Béton (001M)

12 h 00 *Suspension*

*Après les affaires
courantes, vers*

15 h 00 Fédération québécoise des associations des entrepreneurs spécialisés du Québec
(002M)

16 h 00 Corporation des entrepreneurs généraux du Québec (007M)

17 h 00 Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (003M)

18 h 00 *Suspension*

19 h 30 Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (008M)

20 h 30 Association de la construction du Québec (005M)

21 h 30 *Ajournement*

Le mercredi 23 novembre 2011 (Salle du Conseil législatif)

*Après les affaires
courantes, vers*

11 h 00 Association des consommateurs pour la qualité de la construction (009M)

12 h 00 *Remarques finales*

12 h 15 *Ajournement*

Québec, 2011-11-23, 13 h 10

M. Éric Thomassin
Secrétaire de la Commission de l'économie et du travail
Direction des travaux parlementaires
Édifice Pamphile-Le May, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : (418) 643-2722
Télécopieur : (418) 643-0248
Courriel : cet@assnat.qc.ca